

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 24 octobre 2006

La séance s'est ouverte à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général de la Commission du vieux Paris.

Assistent à la séance :

Mesdames Béatrice de Andia, Florence Bourillon, Dominique Hervier, Hélène Macé de l'Epinay, Caroline Mathieu.

Messieurs Guy Bellargent, Jean Derens, Pierre Housieaux, Maurice Laurent, Jean-Marc Léry, Olivier de Monicault, Christian Prévost-Marcilhacy, Bernard Rouleau, Thierry Paquot, Bernard Rouleau, Michel Schulman.

Excusés :

Mesdames Dominique Alba, Claire de Clermont-Tonnerre, Fabienne Giboudeaux. Messieurs Pierre Casselle, Pierre-Antoine Gatier, François Monnier, Michel Schulman.

Ordre du Jour :

Examen des demandes de permis de démolir reçues au D.H.A.A.P. entre le 1^{er} août et 15 septembre 2006.

Communication scientifique de Madame Anne Bourgne : « L'habitat communautaire de la villa des Hauts de Belleville »

Information, suivis de vœux, faisabilités.

Crédits photographiques DHAAP : Marc Lelièvre, Pascal Saussereau, Christian Rapa

INFORMATIONS

22 rue Basfroï (11^e arr.)

« Le Canard Enchaîné » (20-09-2006), « Le Monde » (13-10-2006), « Le Parisien » (12-10-2006) et « 20 Minutes » ont relaté la menace de démolition totale de cette maison du début du XVII^e siècle, menace contre laquelle les membres de la CVP s'étaient déjà élevés lors de la séance du 15 juin 2006. La découverte récente d'un puits maçonné



© Marc Lelièvre / DHAAP juin 2006

encore en place contribue à souligner l'intérêt de l'édifice dont l'ancienneté avait été mise en évidence lors des recherches menées par le DHAAP aux Archives nationales. Elle démontre la rareté de ce témoignage, sans doute unique, des origines du faubourg Saint-Antoine. Par ailleurs, des recherches dans les archives de la CVP ont permis de retrouver des clichés de 1998 par Michel Paturange, photographe de la CVP montrant que la toiture était en très bon état il y a huit ans. L'accélération des dégradations dans cet immeuble vieux de 400 ans semble particulièrement révélatrice d'une condamnation programmée. Alors que l'OPAC vient de procéder au bâchage du bâtiment, on ne peut que s'étonner que le toit ne l'ait pas été également, afin de mettre celui-ci hors d'eau.



REPORTS DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006

29-31-33 rue Dumont d'Urville, 28-30-32 rue La Pérouse (16^e arr.)

SHON à démolir : 544m²



L'annexe de l'hôtel Majestic construite en 1913 par Armand SIBIEN (1855-1918, promotion 1873 de l'Ecole des Beaux-Arts, élève d'Eugène TRAIN, également auteur de l'Hôtel Régina en 1903 et de l'hôtel Majestic en 1906) a été loué, après la Seconde Guerre Mondiale au Ministère des Affaires Etrangères. Aujourd'hui, la SA Regina souhaite redonner l'usage de résidence hôtelière de luxe à cet ensemble. Il reste

presque tous les décors et la distribution d'origine dans un goût néo-Louis XVI « moderne » (dressings en bois précieux, cheminées, huisseries, corniches, lambris, trumeaux, portes etc), à l'exception des rez-de-chaussée et sous-sol, qui ont été profondément modifiés. Le projet initial prévoyait des démolitions importantes afin de diminuer la largeur des couloirs de distribution et de remanier la distribution des chambres (recloisonnement, disparition des dressings). Après visite et réunions entre le DHAAP et les pétitionnaires, il a été conclu un accord de principe pour que l'intervention soit moins radicale et conserve les distributions d'origine et les décors.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse des principes distributifs et des élégants décors existants : corniches, cheminées, huisseries, dressings de l'annexe de l'Hôtel Majestic, réalisée en 1913 par l'architecte Armand Sibien (élève d'Eugène Train, promotion 1873 de l'Ecole des Beaux-Arts) au 29-31-33 rue Dumont d'Urville et 28-30-32 rue La Pérouse (16^e arr.).

138 boulevard de Ménilmontant, 4 rue de Ménilmontant (20^e arr.)

SHON à démolir : 202m²



Protégé au titre du PLU, cet ensemble bâti complexe abrita l'ancien bal Graffart fondé en 1856, transformé en cinéma à partir de 1907. La façade, ornée de sculptures en pierre de taille, daterait des années 1840. Elle pourrait être encore plus ancienne. La présence de trois grandes caves voûtées en grand appareil au sous-sol est caractéristique de l'activité de marchand de vin en dehors de la barrière d'octroi. Elles paraissent anciennes, de même que les charpentes encore en place dans les combles (avec croupe et une ferme parallèle au plan de la façade à droite) et les couvertures en tuiles plates sur plusieurs corps de bâtiments. Des restes de décors dans les parties entresolées, des staffs masqués par des faux plafonds ainsi qu'un bel escalier, attestent d'une autre campagne de travaux au début du XIX^e siècle, probablement sous la Restauration. Le projet de restructuration d'un hôtel dans ce bâtiment, qui a subi d'importants désordres dans les structures avec de nombreuses reprises dans les planchers, nécessite d'être analysé du point de vue patrimonial par une étude historique et architecturale, afin d'aider les choix de démolition et d'évolution de ce bâti.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une véritable étude historique et architecturale pour cet ensemble complexe, qui abrita l'ancien Bal Graffard fondé en 1856, au 138 boulevard de Ménilmontant et 4 rue de Ménilmontant (20e arr.). Protégé au titre du PLU, il a conservé des éléments de bâti ancien dont trois caves voûtées et appareillées et des charpentes à croupe, ainsi que des restes de décors dans les parties entresolées et un bel escalier du début du XIXe siècle.



DEMOLITIONS TOTALES

A- Les démolitions ci-dessous n'ont pas été présentées et analysées, en raison de leur faible intérêt patrimonial :

22 rue du Chalet (10^e arr.)

SHON à démolir : 301m²



20 boulevard Vincent Auriol ,
2-2B rue Edmond Flamand (13^e arr.)

SHON à démolir : 2516m²



48 rue de la Croix Nivert (15^e arr.)

SHON à démolir : 741m²



31B-33 rue du Docteur Roux (15^e arr.)

SHON à démolir : 596m²



10 passage Championnet (18^e arr.)

SHON à démolir : 779m²



26 passage Duhesme (18^e arr.)

SHON à démolir : 398m²



9-11 passage Duhesme (18^e arr.)
SHON à démolir : 189m²



2 impasse Molin, 10 rue Buzelin (18^e arr.)
SHON à démolir : 203m²



30B rue des Solitaires (19^e arr.)
SHON à démolir : 439m²



72-74 rue Doudeauville ,
40 (r. des) Poissonniers (18^e arr.)
SHON à démolir : 855m²



16-16B rue du Rhin (19^e arr.)
SHON à démolir : 3060m²



B- Ces démolitions totales ont été présentées aux membres de la Commission du vieux Paris :

1 allée Verte, 14-16 rue Nicolas Appert (11^e arr.)

SHON à démolir : 650m²



Le bâtiment, laissé à l'abandon pendant plusieurs années et aujourd'hui en ruine, comportait un ensemble en aile d'ateliers en structure bois (et partiellement métal en fond de parcelle), construits certainement au XIX^e siècle ainsi qu'un bâtiment sur rue à usage de magasin pour l'entreprise d'orfèvrerie « Chrysalia » fondée en 1868. Un programme de halte-garderie et logements sociaux est prévu à son emplacement de même que l'état de dégradation trop important et la qualité architecturale très modeste de cet ensemble bâti ne permet plus d'envisager une solution de réhabilitation.



11 avenue du Tremblay (12^e arr.)

SHON à démolir : 10348m²

Le projet de modernisation de l'INSEP situé dans le bois de Vincennes prévoit la démolition d'un ensemble de 11 bâtiments. Trois d'entre eux dénommés dans le permis de démolir « X5 », « X6 » et « X7 » ont été construits en 1945, dans le style d'avant guerre, tandis qu'un ensemble de bâtiments date des années 1960-1970, à l'architecture caractéristique de cette période mais assez dure surtout à l'intérieur. S'y ajoute une série de préfabriqués. Un plongeon réalisé en 1960, à l'allure assez sculpturale, est également démolie et peut être regretté. Il est encore plus regrettable que ce projet, vu en amont depuis plus d'un an avec les services de l'Etat, n'ait pas associé le DHAAP, afin que la CVP soit saisie de ces démolitions, avant que celles-ci ne soient définitivement arrêtées.





53-55 rue Gauthey, 55-57 rue de La Jonquière (17^e arr.)

SHON à démolir : 1630m²



L'actuel permis de démolir ne peut être examiné, car le propriétaire ne souhaite pas vendre son bien au pétitionnaire qui a déposé ce permis.

87 rue des Poissonniers (18^e arr.)

SHON à démolir : 224m²

La SIEMP n'étant pas encore officiellement propriétaire de ce bâtiment, le permis de démolir est reporté, quand une visite sera possible.



144 avenue Jean-Jaurès (19^e arr.)

SHON à démolir : 520m²



Deux corps de bâtiment, témoignages de l'ancien village de La Villette, sur l'ancienne route d'Allemagne ou route de Meaux, sont promis à la démolition pour une opération de promotion immobilière, dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre. L'un sur rue, à ossature bois et probablement surélevé à la fin du XIX^e siècle, possède un escalier à limon en bois et garde-corps en fer carré forgé du XVIII^e siècle. Les caves n'ont pas pu être visitées. En fond de parcelle, l'autre bâtiment, complètement en ruine et dangereux, est soumis à un arrêté de péril.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation de la maison de faubourg sur rue datable du XVIII^e siècle grâce à son escalier à limon de bois et rampe de fer forgé, témoignage de l'urbanisation le long de l'ancienne route de Meaux de l'ancien village de la Villette au 144 avenue Jean-Jaurès (19^e arr.).

RESTRUCTURATIONS LOURDES

43 boulevard des Capucines, 24 rue des Capucines (2^e arr.)

SHON à démolir : 288m²



La CVP avait émis un vœu « en faveur d'une intervention plus respectueuse des distributions existantes, en particulier de l'escalier secondaire de la campagne de travaux de 1920 » de cet immeuble d'angle haussmannien lors de la séance du 2 mars 2006. Un nouveau projet rend possible la conservation de cet escalier.

La Commission du vieux Paris a approuvé le nouveau projet conservant l'escalier secondaire de la campagne de travaux des années 1920 dans cet immeuble d'angle haussmannien au 43 boulevard des Capucines et 24 rue des Capucines (2^e arr.), conformément au vœu qu'elle avait émis.

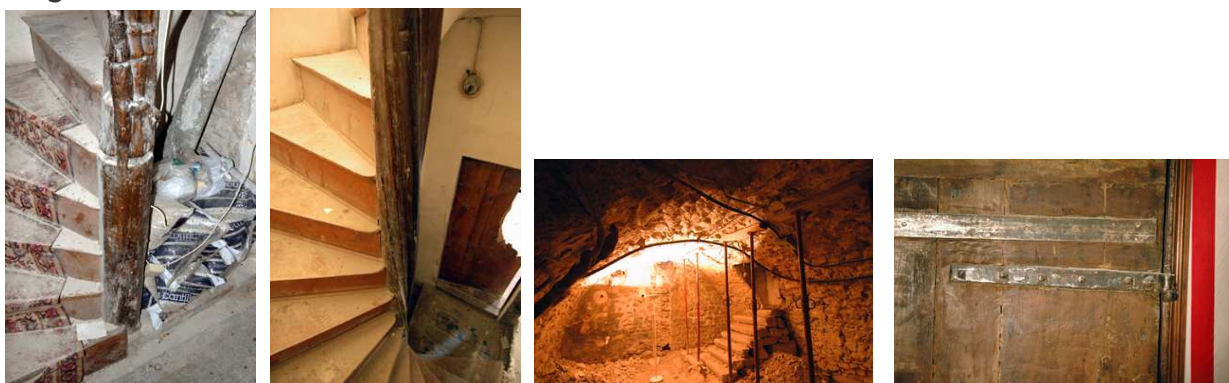
18 rue Saint-Etienne du Mont, 51 rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5^e arr.)

SHON à démolir : 11m²



L'édifice est inscrit au titre des Monuments Historiques pour sa façade sur rue, sa toiture, ses grilles et enseignes de la boutique au rez-de-chaussée. Il comporte également un escalier en vis à limon torse en bois nervuré faisant office de main courante, de style gothique tardif datant de la fin du XVI^e ou du début XVII^e siècle. Son ossature en bois et sa charpente d'origine sont restées intactes jusqu'à nos jours, de même que certaines portes en planches de bois aux pentures en fer forgé. Le projet de remise en état de cette maison pour une habitation familiale prévoit l'installation d'un ascenseur à côté de l'escalier pour distribuer deux niveaux. Cette intervention lourde ne paraît pas adaptée à

ce bâti ancien, dont la structure d'ensemble et l'escalier pourraient être fragilisées.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du PLU de cette maison datable de la fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle comportant un exceptionnel escalier à vis à limon torse et nervuré en bois au 18 rue Saint-Etienne du Mont et 51 rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5^e arr.). La Commission s'est également opposée à l'installation d'un ascenseur dans ce bâtiment, au motif que cette intervention risque de fragiliser l'escalier et les structures de la maison à ossature bois.

2-4 rue Montalembert, 2 rue Sébastien Bottin, 21-23B rue de l'Université (7^e arr.)

- 21 rue de l'Université

SHON à démolir : 62m²



L'hôtel de Cambacérès ou de Bragelonne est inscrit au titre des Monuments Historiques en 1938 et propriété de l'Etat depuis 1920. Construit en 1639 pour Thomas de Bragelonne, conseiller du roi au parlement de Paris, l'hôtel Bragelonne a subi une campagne de travaux en 1714 pour Louis Le Bas de Girangy, seigneur de Claye, comprenant la modification des percements, et l'ajout d'une aile en retour avec un nouvel escalier. En 1815, l'édifice devient propriété de Jean-Jacques Régis de Cambacérès, duc de Parme et fait l'objet

de nouveaux réaménagements intérieurs. En 1899, Marie Alphonse de Forceville, épouse d'Anne Hercule Félix de la Salle de Rochemaure procède également à de nouveaux travaux de décors intérieurs aux premier et deuxième étages. Lors de l'ouverture du square de l'Université en 1907, on ampute la façade d'une travée et on démolit l'aile en retour sur cour à gauche, ainsi que l'escalier d'honneur du XVIII^e siècle. Un nouveau corps de logis sur la nouvelle rue est ajouté et un pavillon en terrasse est construit pour abriter le nouvel escalier d'honneur. Les travaux aujourd'hui prévus sont mineurs et ne posent pas de problème patrimonial. Les décors de style des années 1899-1900 seront restaurés.

- 23 et 25 rue de l'Université, 27-35 rue du Bac

SHON à démolir : 1744m²



Au 23 rue de l'Université, l'hôtel Le Vasseur ou de Livry a été réalisé pour Jean Le Vasseur, conseiller du roi, vers 1640. Des remaniements ont été effectués en 1728 pour Vincent Maynon, dont l'agrandissement des fenêtres et balcons, mais également aux XIX^e et XX^e siècles. De l'hôtel du XVII^e siècle, il ne reste que la façade sur jardin. En 1911, il devient propriété de la SI Arbelot, propriétaire du magasin « Le Petit Saint-Thomas ».

Au 25 rue de l'Université, Siméon Mannoury installe en 1821 au rez-de-chaussée de l'ancien « Hôtel de l'Université » un commerce de nouveautés « Le Petit Saint-Thomas » (fondé dès 1810). Vers 1880, l'ensemble devient la propriété de M. Arbelot, négociant. En 1912, l'élargissement de la rue du Bac et le percement de la future rue Sébastien Bottin entraîne la démolition de l'hôtel de l'Université et de ses dépendances.



L'ensemble sera reconstruit en 1913 suivant le nouvel alignement de la rue du Bac par l'architecte Roger Bouvard. L'immeuble à structure métallique comprend 2 étages de sous-sols, un rez-de-chaussée entresolé, 5 étages et 1 comble, avec une entrée principale dans un avant-corps sur la rue du Bac et une entrée secondaire rue de l'Université. En 1919, la société des grands magasins de nouveautés au Petit St Thomas est dissoute

et les immeubles inachevés vendus. Le Ministère des finances (les Douanes) s'y installe en 1920. Roger Bouvard achève les travaux en 1924, date à laquelle l'immeuble est primé au concours des façades de la Ville de Paris.

Le projet actuel consiste en un réaménagement de tout le rez-de-chaussée, avec la disparition du passage cocher côté rue de l'Université et la démolition des escaliers de service sur cour pour l'installation de bureaux et de commerces. Les membres de la Commission ne s'opposent pas à cette restructuration lourde, car l'immeuble de Bouvard, avec sa puissante ordonnance de façade est davantage intéressant du point de vue urbain que du point de vue de ses dispositions intérieures.



14 rue de l'Université (7^e arr.)

SHON à démolir : 346m²

SHON à démolir : 125m²



Suite à plusieurs vœux de la Commission (protestation contre les travaux effectués sans autorisation, le 17 février 2005, renouvelée le 14 juillet 2005 et le 23 mars 2006), les 2 permis de démolir actuels sont des demandes de régularisation, l'une concernant l'hôtel particulier sur rue et l'autre le bâtiment sur cour, incluant la restitution d'une partie des éléments démolis. La Commission maintient sa protestation et condamne avec fermeté les atteintes graves portées contre ces bâtiments d'une grande qualité patrimoniale et situés en plein secteur du Plan de sauvegarde du faubourg Saint-Germain, qu'aucune restitution, même « à l'identique », ne pourra remplacer.

9 rue d'Aguesseau (8e arr.)

SHON à démolir : 216m²



Il est proposé de construire un ascenseur dans le jour central de l'escalier de cet immeuble du XIX^e siècle et de restructurer une grande partie du bâtiment. Dans l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous, le dossier est reporté à la prochaine séance afin que le DHAAP puisse présenter à la Commission l'ensemble des éléments se rapportant à cette affaire.

4 rue d'Anjou (8e arr.)

SHON à démolir : 900m²



Construit pour Augustin Blondel de Gagny en 1733, cet hôtel particulier est l'œuvre de l'architecte Pierre Contant d'Ivry. Largement modifié en 1866, il est transformé en immeuble locatif et ses communs sont démolis. Longtemps occupé par des bureaux, l'immeuble doit être restructuré et modernisé : création d'un parking en sous-sol, démolition des refends afin de redistribuer les niveaux, création de trémies dans des pièces conservant des décors. L'absence d'étude historique poussée interdit de juger de la valeur exacte des éléments subsistants. Le bâti, avec ses modifications successives, est pour l'instant tout autant indifférencié que les décors dont la datation est incertaine. Avant toute entreprise de modification lourde, il est souhaitable de connaître le plus exactement possible la nature des éléments condamnés à disparaître et d'identifier ce qui mérite d'être protégé.



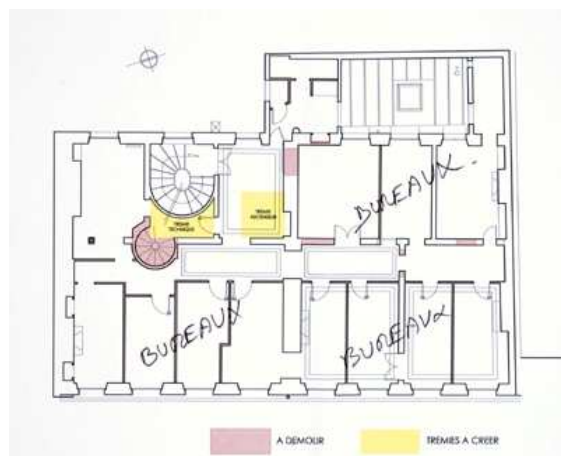
La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une véritable étude historique et architecturale permettant de dater très précisément les différentes campagnes de travaux et les éléments de décors de cet ensemble bâti complexe au 4 rue d'Anjou (8e arr.). A l'origine propriété d'Augustin Blondel de Gagny, un hôtel particulier y fut construit vers 1733 par Pierre Contant d'Ivry puis complété et remanié dans la seconde moitié du XIXe siècle.

8 rue d'Anjou (8e arr.)

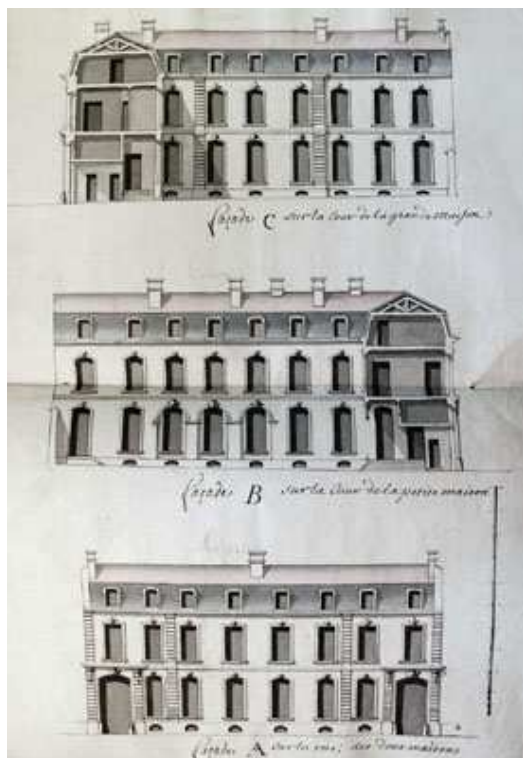
SHON à démolir : 33m²



La Commission du vieux Paris s'est déjà exprimée en janvier 2005 au sujet de cet ensemble architectural, identifié par le DHAAP comme un hôtel construit en 1726 par l'architecte Antoine Mazin. Il en avait été demandé la protection au titre des Monuments historiques. Aujourd'hui, l'immeuble est protégé au titre du patrimoine de la Ville de Paris. Le projet concerne la partie droite de la construction, remaniée dans la première moitié du XIX^e siècle pour être adaptée à l'habitation bourgeoise. Un escalier, datable des années 1850, distribue les appartements qui ont conservés leurs moulures typiques des années 1820-1830. Le projet actuel propose la démolition d'un escalier de service et le redéploiement d'un ensemble de bureaux à chaque niveau, en modifiant



radicalement le cloisonnement ancien. Avant toute modification importante, il est nécessaire de réaliser une étude historique permettant d'identifier les campagnes de modification du bâti, les liens de cette partie de la construction avec le reste de l'hôtel Mazin et de hiérarchiser les démolitions envisagées afin de minimiser les pertes patrimoniales.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une véritable étude historique et architecturale permettant de dater très précisément les différentes campagnes de travaux de cet ensemble bâti, construit de 1726 à 1729 par l'architecte Antoine Mazin et remanié dans la première moitié du XIX^e siècle au 8 rue d'Anjou (8^e arr.), protégé au titre du PLU.

48 rue du Faubourg Poissonnière (10^e arr.)

SHON à démolir : 89m²

Un projet de réhabilitation touche cet immeuble du XIX^e siècle protégé au titre du PLU de la Ville de Paris. En 1991, un vœu de la Commission avait demandé la conservation de sa façade ainsi que celle de son voisin au 46 rue du faubourg Poissonnière, justifiant que la notice du PLU décrive cette seconde façade et non celle du 48. Des logements sociaux seront aménagés dans les bâtiments sur rue et sur cour obligeant la démolition de cloisons, de conduits de fumée et de cheminées ainsi que l'agrandissement des baies du côté de la cour, très encaissée.



La Commission du vieux Paris a recommandé la conservation des proportions des baies, des persiennes, des conduits et des cheminées existantes au 48 rue du Faubourg Poissonnière (10^e arr.), immeuble protégé au titre du PLU.

60-62 avenue de la La Motte-Picquet (15e arr.)

SHON à démolir : 1091m²



La conversion en surface commerciale du cinéma le Kinopanorama (ancien Splendid) construit en 1957 par l'architecte Philippe Confesson a été présentée en faisabilité le 25 avril 2006. Le DHAAP avait obtenu des pétitionnaires qu'ils conservent une partie des balcons du cinéma afin de maintenir le volume d'origine. Le permis déposé, s'il suit cette recommandation, projette cependant des démolitions trop importantes : murs latéraux et emplacement de l'écran, le plus grand de Paris en son temps.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse du volume existant de l'ancien cinéma « Le Splendid », appelé également le « Kinopanorama », construit en 1957 par l'architecte Philippe Confesson au 60-62 avenue de La Motte-Piquet (15e arr.).



22-22B rue Pajol et 20X rue du Département (18e arr.)

SHON à démolir : 4076m²

Les anciens bureaux de la Douane et des messageries de la Compagnie de l'Est, attenants à la halle Pajol et construits en 1926 par Jules Bernault (l'auteur de l'extension de la gare de l'Est dans les années 1930) avec Albert Descubes, ingénieur en chef des voies et travaux,



doivent être convertis en collège. En mars 2006, lors de la présentation du projet de réaménagement de la halle Pajol, la Commission avait émis le souhait que soit conservée la grande galerie centrale des bureaux de la douane avec sa voûte en béton translucide. Les démolitions envisagées sont très importantes : suppression de tous les escaliers, démolitions de nombreux planchers, suppression de tous les cloisonnements et de l'étonnante charpente en béton couvrant une partie des édifices. La Commission regrette de ne pas être mieux associée au processus d'élaboration des programmes et des cahiers des charges dressés par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris, afin d'identifier en amont les éléments patrimoniaux sensibles et de favoriser ainsi l'adoption de prescriptions conservatoires. Le DHAAP ne peut pas assurer sa mission d'expertise des projets s'il n'est pas saisi en amont.



La Commission du vieux Paris a regretté que la typologie particulière de cet immeuble n'ait pas été prise en compte dans le cadre de l'élaboration du programme dont l'intervention particulièrement radicale, conduit à la perte des escaliers, de la voûte en pavés de verre, des passerelles et d'une grande partie de la morphologie de ce bâtiment, destiné à la douane et aux messageries de la Compagnie de l'Est, construit par Albert Descubes, ingénieur en chef des voies et travaux et Jules Bernault, architecte de la Compagnie de l'Est au 22-22B rue Pajol et 20X rue du Département (18e arr.).

19-21 rue Boyer (20e arr.)

Construite en 1909 à la suite d'un concours initié par la coopérative ouvrière *La Bellevilloise* en 1906, cette maison du peuple est l'œuvre d'Emmanuel Chaine (un élève d'Anatole de Baudot). Chaine a réalisé un édifice en ciment armé, inspiré de l'église Saint-Jean de Montmartre et



destiné à recevoir magasins, boutiques, bains douche, salle de café et de réunion, salle de répétition et salle des fêtes, enfin, des bureaux pour l'administration. Afin d'y organiser des événements culturels, les pétitionnaires ont déjà démolé des escaliers et des parties de plancher, en dehors des autorisations administratives. Il est question d'installer un escalier extérieur pour l'évacuation de la salle des fêtes du 2^e étage. Cette intervention ne pourra se faire que dans le plus grand respect de l'existant, entre autres des particularités des façades en béton et remplissage de briques et grès.

La Commission du vieux Paris a protesté contre les travaux réalisés sans autorisation et a recommandé une intervention de mise en sécurité permettant de conserver l'intégrité architecturale de cet ensemble de bâtiments en béton, construit entre 1909 et 1910 par l'architecte Emmanuel Chaine (élève d'Anatole de Baudot) pour abriter les locaux de la Bellevilloise, coopérative ouvrière fondée en 1876 au 19-21 rue Boyer (20^e arr.).



117-121 rue de Ménilmontant et 301-303 rue des Pyrénées (20^e arr.)

SHON à démolir : 912m²



L'ancienne maison de secours des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (pensionnat puis orphelinat) date de 1864. Elle est mitoyenne du carré Beaudouin, construit en 1771 par Moreau-Desproux et inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. L'ensemble est protégé au titre du PLU de la Ville de Paris grâce à l'action de la Commission du vieux Paris, menée depuis 1997. D'importants travaux de réaménagement sont prévus dans le long corps de bâtiment du XIX^e siècle, qui perdra son escalier central et l'un de ses escaliers latéraux. De nouvelles circulations prendront la place des éléments du XIX^e siècle, qui sans être exceptionnels, n'en sont pas moins d'une qualité respectable. Une fois de plus, il est fort dommageable, que la Commission, par l'intermédiaire du DHAAP, ne puisse intervenir plus tôt dans l'élaboration du cahier des charges soumis aux maîtres d'œuvre, afin d'identifier les éléments méritant d'être conservés et d'orienter

ainsi les projets dans le sens de l'adaptation des programmes aux bâtiments existants.

La Commission du vieux Paris a regretté qu'une concertation en amont n'ait pas été envisagée, afin d'intégrer dans le projet de restructuration de la Maison de Secours aux 117-121 rue de Ménilmontant et 301-303 rue des Pyrénées (20e arr.), une réflexion plus poussée permettant le maintien des éléments de distribution verticale d'origine, en particulier l'élégant escalier principal et l'escalier secondaire qu'il est prévu de démolir. Protégé au titre du PLU, ce bâtiment réalisé en 1864 et flanqué de deux pavillons datés de 1886, possédait une chapelle axiale à l'emplacement de laquelle a été construit un bâtiment dans les années 1970, également promis à la démolition. Il aurait été également souhaitable d'envisager dans le nouveau projet, un traitement de la façade du bâtiment central évitant tout pastiche.



MODIFICATIONS ET ADAPTATIONS DU BATI

36 rue de Buci et 29 rue de l'Echaudé (6^e arr.)



Protégée au titre du PLU de la Ville de Paris, cette maison datée du XVII^e siècle a déjà subi des modifications profondes comme la reprise en béton armé des planchers anciens en bois, pourtant conservés in situ, mais perdant de fait toute fonction structurelle. Ces modifications, ne consistant pas en une démolition au sens réglementaire du terme, peuvent être menées en se contentant d'une simple demande de travaux. L'intégrité de l'édifice s'en trouve pourtant radicalement modifiée. Il est aussi prévu un doublage des murs en pans de bois au moyen de placoplâtre, en dépit des forts risques d'accumulation d'humidité et de dégradation de bois anciens que cela entraînera. Par ailleurs, le présent permis de démolir propose l'implantation d'un ascenseur dans le vide de cage de l'escalier du XIX^e siècle. Celui-ci possède des dimensions qui ne supporteront pas une telle intervention. Enfin, il est prévu de remplacer la lucarne unique implantée à l'aplomb de la travée pleine de la façade rue de Buci, par deux lucarnes symétriques, en contradiction avec le dessin typiquement XVII^e siècle de cette maison.



La Commission du vieux Paris a protesté contre les travaux réalisés sans autorisation et a formé un vœu en faveur du maintien du profil de la toiture avec sa lucarne centrale caractéristique de ces maisons datant de la fin du XVII^e siècle au 36 rue de Buci et 29 rue de l'Echaudé (6^e arr.), ensemble bâti protégé au titre du PLU. Elle émet également un avis défavorable au projet d'implantation d'un ascenseur dans l'escalier de cet ensemble, qui aurait pour conséquence de dénaturer cet ensemble déjà fortement remanié.

18 rue Servandoni (6^e arr.)

SHON à démolir : 38m²



Dans cet ensemble datant de l'Ancien Régime et protégé par la Ville de Paris, des travaux très destructeurs avaient été menés sans autorisation. Ils avaient suscité une protestation de la Commission le 2 mars 2006. Le permis présenté consiste en une régularisation de ces travaux. La Commission ne peut cependant que réaffirmer et maintenir sa protestation.

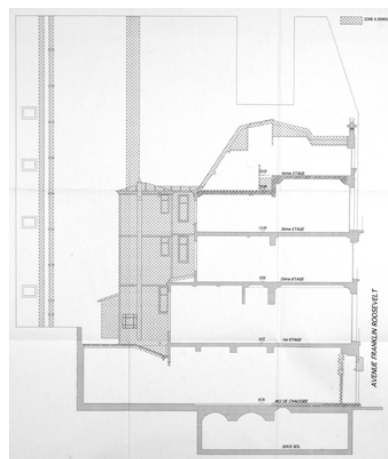


65 avenue Franklin D. Roosevelt (8^e arr.)

SHON à démolir : 56m²

L'hôtel particulier construit par Emile Vaudremer en 1877 pour la Veuve Herret a été présenté le 2 mars 2006. Il s'agissait alors d'une consultation en amont, afin d'identifier les éléments patrimoniaux à conserver. La Commission s'était enthousiasmée pour les décors d'origine découverts sous les faux plafonds et avait demandé l'inscription de cet édifice sur la liste supplémentaire des Protections Ville de Paris. Le pétitionnaire dépose aujourd'hui un permis, respectant la cage d'escalier d'origine, (conservée malgré l'implantation brutale d'un ascenseur dans les années 1970-1980) mais propose la démolition de toute la toiture, afin de la reconstruire en béton armé. Une telle intervention revient à dénaturer trop fortement le bâtiment et ne peut en aucun cas être autorisée sur un édifice de cette qualité architecturale.





La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation de l'intégrité de la toiture existante au 65 avenue Franklin D. Roosevelt (8e arr.), hôtel particulier construit par Emile Vaudremer en 1877.

66 avenue Marceau et 7 rue Euler (8e arr.)

SHON à démolir : 48m²



Ce bel immeuble construit par les architectes Reby et Saquet en 1953 pour la société C.G.E.D.U.R. bénéficie d'une inscription sur la liste supplémentaire des Protection de la Ville de Paris, depuis sa présentation devant la Commission le 23 mai 2006. Il avait été demandé au DHAAP, la possibilité de déplacer la porte d'entrée avec sa grille monumentale sur le pan coupé, transformant ainsi radicalement l'ordonnance et la composition de l'édifice. Etant donné la nécessité pour le maître d'ouvrage de bénéficier d'une entrée nouvelle, la Commission avait accepté le principe d'une nouvelle porte, mais en maintenant la porte d'origine à son emplacement. Le projet actuel, propose toujours la suppression radicale et définitive de la porte existante.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation de la porte d'entrée monumentale à son emplacement d'origine et recommande pour l'implantation de la nouvelle porte un dessin contemporain en harmonie avec la composition de cet immeuble construit en 1953 par Reby et Saquet pour la société C.E.G.E.D.U.R. au 66 avenue Marceau et 7 rue Euler (8e arr.)'.

8B-8T cour de Trévis (9^e arr.)

Les immeubles de la cour de Trévis, datant de la Restauration, sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. La copropriété de cet immeuble souhaite l'installation d'un ascenseur au centre de la cage d'escalier d'origine. Cette intervention aurait pour conséquence la destruction de l'escalier, réduit de moitié en largeur ; limon et garde corps seraient supprimés.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu contre l'implantation d'un ascenseur dans le vide de cage de l'escalier circulaire de cet immeuble Restauration au 8B-8T cité de Trévis (9e arr.).

25 rue Camille Desmoulins et 13 rue Saint-Maur (11^e arr.)

SHON à démolir : 3m²



Un projet de réaménagement de cet immeuble de rapport construit en 1884 par l'architecte Brière, vise la suppression des conduits, manteaux et souches de cheminées. Le DHAAP souhaitait en recommander la conservation, mais à la demande de Mme Macé de l'Epiney, membre de la Commission, le dossier est reporté afin de se rendre sur place et de prendre la mesure des démolitions demandées.

50-58 rue Saint-Ferdinand (17^e arr.)
SHON à démolir : 14m²



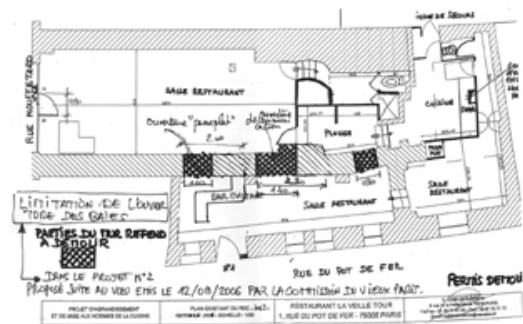
A l'arrière d'un immeuble construit par Charles Genuys en 1893, un hôtel particulier est restructuré. Dans l'impossibilité d'organiser un rendez-vous avant la séance, le dossier est reporté afin de laisser au DHAAP le temps d'effectuer son travail d'expertise.

SUIVIS

1 rue du Pot de Fer (5^e arr.)

La Commission avait formé un vœu pour une intervention moins destructrice dans le cadre du projet d'agrandissement de la salle de restaurant située au rez-de-chaussée de ces deux maisons du XVII^e siècle, à l'angle de la rue Mouffetard et de la rue du Pot de Fer. Le pétitionnaire ayant fait parvenir un nouveau projet, proposant des démolitions d'une ampleur moins importante du mur de refend séparatif des deux unités foncières, la Commission peut lever son vœu.

La Commission du vieux Paris, conformément au vœu qu'elle avait émis, a approuvé la nouvelle proposition visant à minimiser l'impact des percements proposés dans les parties basses du mur séparatif des deux immeubles datés du début du XVII^e siècle et protégés au titre du PLU au 62 rue Mouffetard et 1 rue du Pot de Fer (5^e arr.).



6 rue des Volubilis (13^e arr.)

Un nouveau projet de surélévation de cette maison appartenant à un lotissement des années 1930 est approuvé. Contrairement au dessin proposé en juin 2005, la dernière version s'inscrit parfaitement dans la logique des surélévations déjà réalisées sur les constructions voisines et correspond à l'esthétique globale de cet ensemble, caractéristique des lotissements au standing modeste de l'entre-deux-guerres.



La Commission du vieux Paris a accepté la nouvelle proposition de surélévation du comble avec création d'une lucarne double pour la maison en brique appartenant au lotissement construit à partir de 1928 au 6 rue des Volubilis (13^e arr.).



FAISABILITES

12 r. du Mail (2e arr.)

Le DHAAP est consulté pour des travaux prévus dans cet immeuble exceptionnel, construit en 1790 par l'architecte Berthaud et protégé par le PLU de la Ville de Paris. « Sauvagement » restructuré dans les années 1970, l'immeuble avec sa façade néoclassique à grande arcades au rez-de-chaussée alternant avec des travées faibles et traitées en bossage, fait référence aux grands modèles de la fin du XVIII^e



siècle tels qu'ils sont élaborés par des personnalité de premier plan comme C.N. Ledoux. La cour conserve encore des fragments d'une colonnade dorique à la mode atticiste et l'étage noble possède un décor de dessus de portes et de bas reliefs qui semble d'origine. Le passage cochier montre, sous des couches de peinture du XIX^e siècle, des larges vestiges du décor d'origine. Malheureusement, la reprise systématique de tous les planchers par une armature métallique et l'érection sur cour d'une façade en aluminium et verre fumé altèrent profondément la lecture des éléments d'origine. Le projet propose, outre un nettoyage systématique de la façade à cour, la création dans les étages hauts, d'une salle à double hauteur, faisant ainsi disparaître, certes les poutres métallique du XX^e siècle mais aussi les charpentes et planchers d'origine, toujours en place à tous les niveaux. Ce volet du projet semble trop destructeur aux yeux de la Commission. De plus, cet immeuble mérite d'être mieux étudié avant toute intervention de nature à en modifier les vestiges.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une étude historique et patrimoniale approfondie pour cet immeuble néoclassique construit par Berthaut en 1790, fortement remanié dans les années 1970, et protégé au titre du PLU au 12 rue du Mail (2e arr.).

36 rue Madame (6e arr.)



Un nouveau projet en vue d'habiter les combles du dernier niveau de cette aile en retour sur cour couvert en tuiles plates, est présenté devant la Commission. Les cinq petites lucarnes proposées, dans l'esprit de la construction d'origine peuvent être tolérées, à condition que la mise en œuvre respecte ce dessin.

La Commission du vieux Paris a accepté la nouvelle proposition visant à l'amélioration de l'habitabilité du comble par la mise en place de cinq petites lucarnes (sous réserve que les dimensions de celles-ci permettent de conserver le profil de la couverture en tuiles plates) sur le versant cour du comble existant au 36 rue Madame (6e arr.).

rue Vercingétorix, Gare Ouest Ceinture (14e arr.)

La gare de petite ceinture de la rue Vercingétorix bénéficie d'une Protection Ville de Paris. Située dans un contexte urbain difficile (coincée entre les voies SNCF de la gare Montparnasse, la tranchée de chemin de fer de ceinture, une bretelle d'accès au périphérique, une piste cyclable et un passage souterrain reliant le 14^e au 15^e arrondissement), elle a déjà subi plusieurs campagnes de modifications,



n'ayant pas laissé grand chose du second œuvre d'origine. Il est question aujourd'hui d'y installer au plus vite un centre d'hébergement d'urgence pour des personnes sans domicile, actuellement abritées dans des préfabriqués. Monté

dans des délais très courts et avec un financement modeste, le projet ne laisse guère de place à une réflexion sur la nature du bâti existant ni sur les éléments à conserver. La question de la pertinence du choix de ce bâtiment au regard du programme proposé par la Mission solidarité de la SNCF peut aussi être posée.

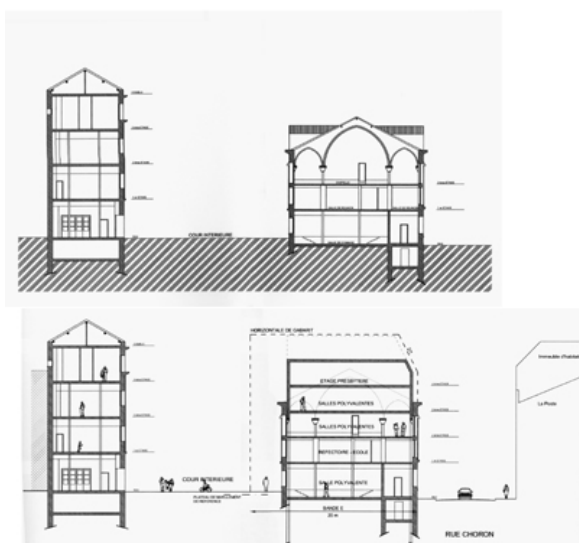


La Commission du vieux Paris a recommandé une intervention permettant la conservation des menuiseries extérieures d'origine en bois pour la Gare Ouest de petite ceinture, réalisée entre 1865 et 1867 sous la direction de l'ingénieur Marin au 232 rue Vercingétorix (14e arr.), immeuble protégé au titre du PLU.

8-8bis-8ter rue Choron (9e arr.)



L'ensemble constitué par l'école, la chapelle et le presbytère, dépendant de la paroisse Notre-Dame de Lorette a favorablement surpris le DHAAP ainsi que la Commission. Réalisé en 1897 par Geoffroy Notz, il est constitué d'une chapelle et d'un presbytère ouverts sur la rue Choron. La chapelle, d'esthétique néo romane, a conservé ses supports, ses voûtes et son volume dans les parties hautes, malgré un entresol qui coupe l'espace à mi-hauteur depuis les années 1960. Sur cour, les bâtiments scolaires construits en briques colorées, présentent une architecture rationnelle de très belle facture. A l'intérieur de nombreux éléments de second œuvre et de décor sont encore en place. L'ensemble présente une réelle qualité architecturale et décorative, dans un état de conservation qui apparaît comme exceptionnel.



Le projet soumis au DHAAP consiste en un regroupement des différentes fonctions de l'institution, actuellement éclatées sur deux sites (une école maternelle est située dans un hôtel particulier en fond de parcelle, ouvert sur la rue des Martyrs), tout en maintenant l'aumônerie, le restaurant scolaire, l'hébergement des prêtres et les fonctions administratives de l'école, plus l'accueil de personnes démunies et un local réservé aux Restaurants du Cœur. Fautes de moyens et pour faire entrer la totalité du programme dans les constructions existantes, il est proposé de surélever le bâtiment sur rue, ce qui aurait pour conséquence la disparition définitive de la chapelle. La Commission en désapprouve le principe et recommande à la maîtrise d'ouvrage de chercher une autre solution plus en harmonie avec l'indéniable qualité de l'existant. Elle souhaite de plus, que l'ensemble puisse être dans l'avenir, protégé au titre du PLU de la Ville de Paris.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du PLU de l'ensemble architectural dépendant de la paroisse Notre-Dame de Lorette construit par l'architecte Geoffroy Notz en 1897 au 8-8B-8T rue Chorou (9e arr.). La commission a également souhaité la conservation et la restauration des parties subsistantes de la chapelle d'origine dans le cadre du projet.